



# Khotba du vendredi 1er MAI 2015

## « La consommation du tabac »

Le prêche de ce vendredi 12 Rajab 1436 porté sur la consommation du tabac.

Toutes les louanges sont à ALLAH, Celui qu'ALLAH guide personne ne peut l'égarer, et celui qu'ALLAH a égaré personne ne peut le guider. Certes la parole la plus véridique est le livre d'Allah et la meilleure guidée est la guidée de Muhammad (que la prière d'ALLAH et Son salut soient sur lui). Certes les plus mauvaises choses sont les choses nouvelles et chaque chose nouvelle est innovation, et chaque innovation est également et chaque également est en enfer.

Nous allons parler, incha'ALLAH, d'une maladie qui touche beaucoup de musulmans. Il s'agit de la consommation du tabac sous toutes ses formes (cigarette, chicha...etc.).

La religion de l'islam est venue pour préserver la santé, la religion, l'intellect et les biens. Ces quatre choses sont détruites par la consommation du tabac.

Certains fumeurs diront qu'il n'y a aucune preuve dans le Coran et la tradition prophétique qui interdit la consommation du tabac. C'est une aberration de tenir de tel propos. Et pourtant cette consommation est un péché et les consommateurs doivent craindre ALLAH Le Très-Haut et s'éloigner de ce fléau.

ALLAH Le Très-Haut a dit :

**« Ceux qui suivent le Messager, le Prophète illettré qu'ils trouvent écrit (mentionné) chez eux dans la Thora et l'évangile. Il leur ordonne le convenable, leur défend le blâmable, leur rend licites les bonnes choses, leur interdit les mauvaises... »**

(Chapitre 7 – verset 157)

ALLAH Le Très-Haut emploi le terme « interdit » (Harâm) en ce qui concerne les mauvaises choses. Si nous posions la question aux fumeurs de savoir si cette fumée est bonne ou mauvaise. Tous sans exception répondront que c'est mauvais. Cher frères, Chères sœurs, nous savons tous que le tabac tue, des études ont révélés qu'il y avait plus d'un million et demi de décès à cause du tabac.

ALLAH a dit dans le chapitre 4, verset 29 :

**« Et ne vous tuez pas vous-mêmes. Allah, en vérité, est Miséricordieux envers vous. »**

Et Il a dit dans le chapitre 2, verset 195 :

**« ...Et ne vous jetez pas par vos propres mains dans la destruction. Et faite le bien. Car Allah aime les bienfaisants. »**

Il n'en fait aucun doute que les fumeurs se jettent dans la destruction. Ils détruisent par étape leur santé, leur argent et leur proche. Le prophète nous enjoint à faire le bien à nos femmes, nos enfants, nos voisins...etc. Et nous savons que le fumeur passif a également des conséquences sur sa santé.

Le prophète (que la prière d'ALLAH et Son salut soient sur lui) a dit :

**« Ne faites pas de mal, et ne rendez pas le mal pour le mal ».**

(Rapporté par Ibn Maja)

La consommation du tabac entraîne également le gaspillage de l'argent. Le fumeur dépense dans sa vie plus de 90 mille euros en cigarette.

Le prophète (que la prière d'ALLAH et Son salut soient sur lui) a dit :

***« Au jour du jugement les pieds de l'esclave ne quitteront pas le lieu de l'exposition des actes avant qu'il ne soit interrogé au sujet de quatre choses : au sujet de sa vie, à quoi il l'a passée, au sujet de son corps, à quoi il l'a usé, au sujet de sa science, sur ce qu'il en a fait, au sujet de son bien, d'où il l'a acquis et dans quoi il l'a dépensé. »***

Quel sera la réponse qu'apportera le fumeur le jour de la résurrection pour justifier l'argent qu'il a dépensé dans l'achat du tabac ? Le musulman doit craindre ALLAH et préserver sa personne, son intellect et ses biens.

Cela dit, certains fumeurs se sentiront incapables d'arrêter. Nous leur conseillons d'arrêter pour l'obéissance à ALLAH, d'avoir confiance en ALLAH, de s'éloigner des endroits où les gens fument, d'avoir la ferme décision d'arrêter et d'implorer le secours à ALLAH.

Ô ALLAH, aide nos frères à s'éloigner de ce mal. Allah est capable de tout, et que Ses prières et Son salut soient sur notre prophète Muhammad, ainsi que sur ses compagnons, sa famille, et tous ceux qui les ont suivi dans le bien jusqu'au jour du jugement dernier.

